

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 juin 2020

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14 et 15 à partir de la question 12

Nombre de membres qui ont pris part au vote : 15

Date de la convocation : 27 mai 2020

L'an Deux Mil vingt,

Et le quatre juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, dans le cadre du COVID-19 à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Francis NOUHANT, Maire

Présents : Francis NOUHANT – Maryse MONTASTIER – Yannick COITE – Catherine BILLAUD – Stéphane PITAVY – Franck PAJOT (à partir de la question 12) - Martine GACON – Sabine LEVASSEUR – André AUROUX – Fanny VACHON – Thierry FANAUD – Julien DELUDET – Pamela ETIENNE - Loïc MORDAN – Sandrine BOUNAB

Absent excusé ayant donné pouvoir : Franck PAJOT à Stéphane PITAVY

Secrétaire de séance : Martine GACON

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Travaux SDE03 : Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques, et éclairage public Rue des Hirondelles

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2020

Le compte rendu de la séance du 24 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 – COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle que six Commissions Municipales ont été créées par délibération D2020-028 du 24 mai 2020 (article L2121-22 du CGCT).

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président.

Le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission peut être variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉSIGNE comme membres au sein des Commissions suivantes :

- **Commission des Finances** :

Catherine BILLAUD, André AUROUX, Julien DELUDET, Yannick COITE

- **Commission Communication et nouvelles technologies** :

Stéphane PITAVY, Julien DELUDET, Martine GACON, Franck PAJOT, Sabine LEVASSEUR

- **Commission Travaux et Transition Energétique :**
Fanny VACHON, Thierry FANAUD, André AUROUX, Stéphane PITAVY, Yannick COITE
- **Commission mise en valeur du patrimoine et espaces verts :**
Maryse MONTASTIER, Paméla ETIENNE, Sabine LEVASSEUR, Thierry FANAUD, Julien DELUDET
- **Commission Sports, loisirs, culture et vie associative :**
Franck PAJOT, Loïc MORDAN, Fanny VACHON, Sandrine BOUNAB, Catherine BILLAUD
- **Commission Vie scolaire et Solidarité :**
Yannick COITE, Sandrine BOUNAB, Paméla ETIENNE, Sabine LEVASSEUR, Loïc MORDAN

3 – ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

La commission d'appel d'offres est composée du maire et de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants (communes de moins de 3 500 habitants), pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

D'ÉLIRE les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

- **Président :**
Francis NOUHANT
- **Titulaires :**
Catherine BILLAUD
André AUROUX
Maryse MONTASTIER
- **Suppléants :**
Stéphane PITAVY
Thierry FANAUD
Paméla ETIENNE

4 – ELECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Conseil d'Administration du CCAS est présidé par le maire. L'élection et la nomination des membres ont lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux, et pour la durée du mandat.

Le Conseil d'Administration est constitué en nombre égal, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

DE FIXER à **quatre**, le nombre de membres élus par le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

D'ÉLIRE les membres de la Commission Communale d'Actions Sociales comme suit :

Paméla ETIENNE
Catherine BILLAUD
Martine GACON
Yannick COITE

RAPPELLE que la commission est présidée par Monsieur le Maire.

5 – ELECTION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT À L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'ÉNERGIE (SDE03)

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune de Quinssaines au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE 03).

Le Conseil Municipal, procède à l'élection de ses délégués, et à l'unanimité :

SONT DÉCLARÉS ELUS pour siéger au collège électoral organisé par le SDE03 en vue de la désignation des représentants des communes de moins de 5 000 habitants au sein du comité syndical :

Délégué titulaire : **Julien DELUDET**

Délégué suppléant : **Franck PAJOT**

6 – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (RPI) QUINSSAINES, LAMAIDS, SAINT-MARTINIEN

Le Conseil Municipal, procède à l'élection des représentants du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Quinssaines, Lamaids, Saint-Martinien, et à l'unanimité :

SONT DÉCLARÉS ELUS, à l'unanimité :

Titulaires :

- Francis NOUHANT,
- Yannick COITE,
- Sandrine BOUNAB

Suppléants :

- Loïc MORDAN,
- Sabine LEVASSEUR

7 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU FOYER LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES DE DOMÉRAT

Le Conseil Municipal procède à la désignation des délégués du Foyer Logement des Personnes âgées de Domérat (Les Coupances) :

SONT DÉCLARÉS ELUES, à l'unanimité :

Titulaire :

- Catherine BILLAUD

Suppléante :

- Martine GACON

8 – DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DU CENTRE SOCIAL DE SAINT-MARTINIEN

Le Conseil Municipal procède à la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant du Centre Social de Saint-Martinien.

SONT DÉCLARÉS ELUS, à l'unanimité :

Titulaire :

- Martine GACON

Suppléant :

- Yannick COITE

9 – DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ CORRESPONDANT DÉFENSE

Le Conseil Municipal procède à la désignation du correspondant défense.

EST DÉSIGNÉ, à l'unanimité :

- Thierry FANAUD

10 – DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)

Le Conseil Municipal procède à la désignation du délégué de l'Office National des Forêts (ONF)

EST DÉSIGNÉ, à l'unanimité :

- Julien DELUDET

11 – DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'ALLIER (ATDA)

Le Conseil Municipal procède à la désignation du délégué de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA)

EST DÉSIGNÉ, à l'unanimité :

- Francis NOUHANT

12 – MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CRÉATION DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)

Arrivée de Franck PAJOT.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à des avenants pour les lots 5, 6, 7 et 8, et un réajustement au niveau des frais annexes et dépose candélabre, abattage arbres, il est nécessaire de modifier le plan de financement des travaux de la MAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la modification du plan de financement suivant :

Plan de financement global de la MAM :

Types de dépenses	Montants HT	Plan de financement		
			Montants	Taux
Maîtrise d'Œuvre	28 399,80 €	LEADER	10 942,49 €	3%
Lot 1 : Gros œuvre	95 795,00 €			
Lot 2 : VRD - Clôtures	34 000,00 €			
Dépose candélabre, abattage arbres	1 717,00 €	Etat	165 593,00 €	43,35%
Lot 3 : Charpente bois - Couverture	55 167,55 €			
Lot 4 : Menuiserie extérieures - Serrureries	39 890,00 €			
Lot 5 : Menuiseries intérieures bois	18 158,77 €	Conseil Départemental de l'Allier	114 590,93 €	30%
Lot 6 : Plâtrerie - Isolation - Peinture	41 941,57 €			
Lot 7 : Carrelage - Faïence	10 758,35 €			
Lot 8 : Plomberie - Sanitaire - Chauffage - V.M.C	19 811,28 €	Autofinancement	90 843,33 €	23,65%
Lot 9 : Electricité générale	19 084,59 €			
Frais annexes	17 245,84 €			
TOTAL	381 969,75 € HT	TOTAL	381 969,75 €	100 %

ACCEPTE qu'une prise en charge systématique par l'autofinancement ait lieu en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide :

↳ **Leader** d'un montant de **10 942,49€** au titre de la mesure 19.2 – Fiche action n°4 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher,

↳ De l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (**DETR**) d'un montant de **165 593€**,

↳ Du **Conseil Départemental de l'Allier** au titre du Dispositif de Soutien aux services en milieu rural d'un montant de **114 590,93€** (accord définitif),

S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2020,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

13 – TRAVAUX SDE03 : DISSIMULATION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUE

RUE DES HIRONDELLES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune les travaux suivants :

DISSIMULATION DES RESEAUX ÉLECTRIQUES RUE DES HIRONDELLES

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : **170 000€ TTC et 41 900€TTC.**

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune de **3 534€ et 1 887€**, selon les plans de financement prévisionnels.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (1 abstention) :

- APPROUVE** les projets des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire,
- DEMANDE** la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier,
- ACCEPTÉ** les plans de financement du SDE03 suivants :

Dissimulation des réseaux électriques rue des Hirondelles :

Pour un montant total de 170 000€

(financement SDE03 : 119 000€-Contribution communale : 51 000€)

Dissimulation des réseaux électriques rue des Hirondelles, éclairage public :

Pour un montant total de 41 900€

(financement SDE03 : 14 665€-Contribution communale : 27 235€)

- DEMANDE** un étalement sur **15 ans**,
- AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tout document afférent à cette décision,
- PREND ACTE** de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **5 421€** lors des **15 prochaines cotisations annuelles** au syndicat, imputées sur le compte 65548 « *contributions aux organismes de regroupement* ».

14 – QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19h50.